

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-278 du 31 Août 1987

chargeant le Camarade Romain VILON_GUEZO,
Président du Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du
Président de la République, pour compter du
31 Août 1987.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
les lois constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N°87-38 du 13 Février 1987 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

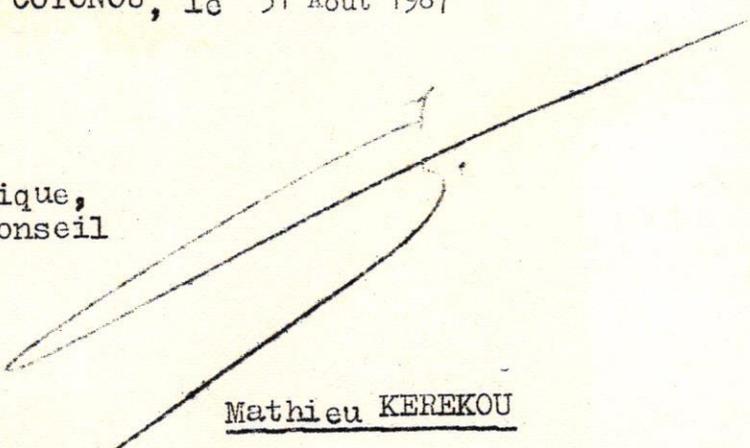
DECRETE :

ARTICLE 1er - En application de l'article 65 de la Loi Fondamen-
tale, le Camarade Romain VILON_GUEZO, Président du Comité Permanent
de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, assurera l'intérim du
Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National, pour compter du 31 Août 1987, dès le départ
de la Délégation Présidentielle.

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié et communiqué partout
où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 31 Août 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 - CP/ANR 4 - SA/CC/PRPB 4 - SGCEN 4 - CPC-PPC 4
IGE et ses Sections 4 - DC/MIL/PR 1 - JORPB 1.